



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°52

Réunion du : mardi 31 mai 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COMMUNIQUÉ

La Commission rappelle la décision du Comité de Direction de la L.P.I.F.F. du 02/05/2022 concernant la gestion de la fin des championnats.

Le Comité a en effet décidé de suspendre pour les 2 dernières journées de championnat et pour tous les matches déjà reportés à compter du 02/05/2022, la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire, ceci dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres.

Informations article 10.3 du RSG de la LPIFF

La Commission rappelle les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF liés aux dernières rencontres de championnat :

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Régional Seniors et la D1 du Championnat Départemental Seniors), le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal de R2 et R3), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

Championnat National 3 - Seniors R1 :

Rappel décision pv n°1 du 20/07/2021.
Journées des samedi 28/05/2022 et 04/06/2022 :
Coup d'envoi : 18h00.

Championnat Seniors R2 - R3 :

Rappel décision pv n°1 du 20/07/2021:
Journées des dimanche 29/05/2022 et 05/06/2022 :
Coup d'envoi : 15h00.

Championnat Régional U16-U17-U18 :

Journée du dimanche 05/06/2022 :
Coup d'envoi : 13h00

Championnat Régional U14-U15:

Journée du samedi 04/06/2022 :
Coup d'envoi : 15h30

COUPE DE FRANCE 2022/2023**24496476 : LONGJUMEAU FC 1 / CARRIERES GRESILLONS 1 du 22/05/2022 (1^{er} Tour)**

Reprise du dossier.

La Commission,

Pris connaissance de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel, du courriel de CARRIERES GRESILLONS et d'un justificatif d'intervention sur le véhicule en panne,

Considérant qu'une partie des joueurs de l'équipe de CARRIERES GRESILLONS est arrivée au stade en retard en raison de la panne d'un des véhicules,

Considérant le match n'a pas pu avoir lieu car les équipements des joueurs de CARRIERES GRESILLONS étaient dans le véhicule tombé en panne,

Considérant que l'arbitre a décidé de ne pas faire jouer le match,

Considérant que le club de CARRIERES GRESILLONS a fourni les justificatifs demandés d'intervention sur le véhicule en panne,

Considérant qu'il convient de privilégier une issue sportive à cette rencontre,

Par ces motifs,

. donne match à jouer le 12 JUIN 2022.

Les matches du 2^{ème} tour auront lieu le 12/06/2022 à 14h30 (entrée en lice des clubs évoluant en championnat régional).

Possibilité de jouer avant le 12/06/2022, avec l'accord des 2 clubs.

En cas d'indisponibilité du terrain, la rencontre sera automatiquement inversée.

Nombre de matchs : 138

Exempt : LONGJUMEAU ou CARRIERES GRESILLONS.

La Commission précise que l'équipe d'ALFORTVILLE US ne pourra pas participer au 2^{ème} tour de la Coupe de France en raison dans son déclassement ; celle-ci ne participant donc plus un championnat.

La liste des matchs est consultable sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=392353&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Rappel :

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

ARBITRAGE : Pour ces rencontres, il sera désigné **UN (1) arbitre officiel**, à la charge du club recevant. Les clubs souhaitant 2 arbitres assistants officiels doivent en faire la demande à la Commission Régionale de l'Arbitrage de la Ligue.

Compte tenu du nombre de clubs engagés et du nombre de club qualifiés pour le 7^{ème} tour fédéral, il est très probable qu'il soit nécessaire d'organiser un tour de cadrage entre le 2^{ème} et le 3^{ème} tour.
Ce tour de cadrage aura lieu fin août (la date sera fixée lors de l'établissement des calendriers 2022/2023).

SENIORS- FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

23393816 : SARCELLES AAS 2 / LA COURNEUVE AS 1 du 29/05/2022 (R3/C)

SENIORS - CHAMPIONNAT**23392191 : GARENNE COLOMBES AF 1 / RED STAR FC 2 du 04/06/2022 (R1/A)**

Reprise du dossier.

Courriel de la GARENNE COLOMBES AF et du Service des Sports de la Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX informant de l'indisponibilité du terrain le 04/06/2022, en raison d'un évènement.

Attestation du Service des Sports de la Mairie de VILLEMOMBLE informant du prêt d'un terrain

Cette rencontre aura lieu le Samedi 04 juin 2022 à 18h, sur le terrain du stade Alain Mimoun de VILLEMOMBLE.

Accord de la Commission.

23392373 : VINCENNES CO 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 04/06/2022 (R1/B)

Courriel du club de VINCENNES CO demandant de décaler la rencontre à 19h00, sur le stade Léo Lagrange 2 à Paris 12^{ème} en raison d'un tournoi foot à 8, avec accord de CLAYE SOUILLY.

Compte tenu de l'absence d'enjeu sportif (montée ou descente) sur cette rencontre, la Commission donne un avis favorable à cette demande.

23392561 : GRIGNY US 1 / DRANCY JA 2 du 05/06/2022 (R2/A)

Demande de GRIGNY US pour décaler le coup d'envoi du match à 15h30.

Compte tenu de l'absence d'enjeu sportif (montée ou descente) sur cette rencontre, la Commission donne un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

500706 – ISSY F.C. (R2/A)

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/05/2022 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME + UN (1) MATCH AVEC SURSIS à l'équipe Seniors 1 d'ISSY FC, à compter du 1^{er} JUILLET 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX**

La Commission indique que cette rencontre à purger avec un terrain de repli sera le premier match à domicile de la Saison 2022/2023.

23393692 : PALAISEAU US 1 / AULNAY CSL 1 du 05/06/2022 (R3/B)

Courriel de PALAISEAU US et attestation de la Mairie de CHAMPCUEIL indiquant le prêt d'un terrain.

Cette rencontre se déroulera le 05/06/2022 à 15h00, sur le stade municipal à CHAMPCUEIL.

Accord de la Commission.

500684 - PALAISEAU US (R3/B)

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PALAISEAU US, à compter du 09 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 30 km de distance de la ville de PALAISEAU.**

De plus, la Commission indique qu'il restera TROIS (3) rencontres à purger avec un terrain de repli, pour les premiers matchs à domicile de la Saison 2022/2023.

23393956 : MACCABI PARIS 1 / TORCY PVM US 2 du 05/06/2022 (R3/D)

Demande du club de MACCABI PARIS pour décaler la rencontre à 15h30.

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat et que toutes les rencontres doivent se jouer en même temps,

Compte tenu de l'absence d'enjeu sportif (montée ou descente) sur cette rencontre, la Commission donne un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

23393958 : VAIRES ENT. ET COMP. US 1 / ENTENTE SSG 2 du 05/06/2022 (R3/D)

Courriel de VAIRES ENT. ET COMP. US du 31/05/2022 et convention de la ville de THORIGNY SUR MARNE du prêt d'un terrain.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 05 juin 2022 à 15h00, sur le stade du Moulin à THORIGNY SUR MARNE.

Accord de la Commission.

U20 – CHAMPIONNAT

23431730 : RED STAR FC 20 / POISSY AS 20 du 05/06/2022 (Elite 1)

Courriel du club du RED STAR FC demandant de décaler la rencontre à 15h.

Compte tenu de l'absence d'enjeu sportif (montée ou descente) sur cette rencontre, la Commission donne un avis favorable à cette demande.

23431732 : TORCY PVM US 20 / MEUDON AS 20 du 05/06/2022 (Elite 1)

En raison de l'enjeu sportif pour le club de MEUDON AS et compte tenu des dispositions de l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

La Commission fixe cette rencontre à 13h.

23431856 : BLANC MESNIL SF 20 / OLYMPIQUE DE PANTIN 20 du 29/05/2022 (Elite 2/A)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé d'OLYMPIQUE DE PANTIN (1^{er} forfait dans les 3 dernières rencontres).

23431862 : ST MAUR LUSITANOS 20 / ISSY LES MOULINEAUX FC 20 du 05/06/2022 (Elite 2/A)

Courriel du club de ST MAUR LUSITANOS demandant d'avancer la rencontre à 12h.

Accord de la Commission.

23431860 : RUNGIS US 20 / MONTRouGE FC 92 20 du 05/06/2022 (Elite 2/A)

Courriel du club de RUNGIS demandant de décaler la rencontre à 12h15.

Accord de MONTRouGE FC 92.

Compte tenu de l'absence d'enjeu sportif (montée ou descente) sur cette rencontre, la Commission donne un avis favorable à cette demande.

23431865 : PITRAY OLIER PARIS 20 / ANTONY FOOT EVOLUTION 20 du 05/06/2022 (Elite 2/A)

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour décaler le coup d'envoi du match à 17h,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée et que l'équipe d'ANTONY FOOT EVOLUTION est deuxième du championnat à 1 point du premier,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à cette demande.

23432121 : CLAYE SOUILLY S. 20 / NEUILLY OLYMPIQUE 20 du 29/05/2022 (Elite 2/B)

La Commission,

Après lecture de la FMI indiquant que le match a été arrêté à la 46^{ème} minute en raison d'un nombre de joueurs de NEUILLY OLYMPIQUE insuffisants pour continuer la rencontre,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du Règlement Sportif Général,

Par ces motifs,

donne match perdu par pénalité à NEUILLY OLYMPIQUE (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à CLAYE SOUILLY (3 points ; 5 buts).

23760626 : AS PARIS 20 / COURONNES OFC 20 du 05/06/2022 (Elite 3/A)

Courriel du club de COURONNES OFC demandant d'avancer la rencontre au 04/06/2022 à 15h.

La Commission donne son accord sous réserve de l'accord de AS PARIS.

23761017 : CHANTELOUP LES VIGNES US 20 / NICOLAITE CHAILLOT 20 du 29/05/2022 (Elite 3/D)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de NICOLAITE DE CHAILLOT (1^{er} forfait dans les 3 dernières rencontres).

23761020 : LES MUREAUX OFC 20 / PITRAY OLIER PARIS 21 du 29/05/2022 (Elite 3/D)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de PITRAY OLIER PARIS (3^{ème} forfait dans les 3 dernières rencontres) entraînant son forfait général.

23761150 : ENTENTE MARLY/FONTENAY 20 / VILLETANEUSE CS 20 du 29/05/2022 (Elite 3/F)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de l'ENTENTE MARLY/FONTENAY (2^{ème} forfait dans les 3 dernières rencontres).

U18 - CHAMPIONNAT

23411390 : SARCELLES AAS 1 / IVRY US FOOT 1 du 05/06/2022 (R1)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de SARCELLES pour décaler le coup d'envoi du match à 16h30,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée et qu'il y a un enjeu sportif sur cette rencontre (descente en R2 ou maintien en R1),

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à cette demande.

23411157 : MASSY 91 FC 1 / MONTROUGE FC 92 1 du 05/06/2022 (R2/A)

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour décaler le coup d'envoi du match à 13h45,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée et qu'il y a un enjeu sportif sur cette rencontre (montée en R1 pour MONTROUGE FC 92),

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à cette demande.

23411706 : RED STAR FC 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 05/06/2022 (R2/B)

La Commission,

Pris connaissance de la demande du RED STAR FC pour avancer la rencontre à 12h00 (horaire dérogatoire annuel).

Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à l'horaire officiel de la dernière journée,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande.

23412332 : RUNGIS US 1 / LIVRY GARGAN 1 du 05/06/2022 (R3/D)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l'US RUNGIS d'avancer la rencontre au 04/06/2022 à 18h, avec accord de LIVRY GARGAN FC,

Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à la date et l'horaire officiel de la dernière journée,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande.

23412333 : VINCENNES CO 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 05/06/2022 (R3/D)

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour avancer la rencontre au 01/06/2022 à 20h,

Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à la date et l'horaire officiel de la dernière journée,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande.

23412020 : SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 2 du 05/06/2022 (R3/B)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de SOISY ANDILLY MARGENCY FC d'avancer la rencontre à 12h, sur le stade A. Schweitzer 1 à SOISY SOUS MONTMORENCY,
Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à l'horaire officiel de la dernière journée,
Par ce motif,
Emet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

23412335 : MACCABI PARIS 1 / MITRY MORY FOOTBALL du 05/06/2022 (R3/D)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de MACCABI PARIS pour décaler le coup d'envoi du match à 13h30,
Considérant qu'il s'agit de la dernière journée et qu'il y a un enjeu sportif sur cette rencontre (descente en D1 ou maintien en R3),
Considérant les dispositions de l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
Par ces motifs,
Emet un avis défavorable à cette demande.

U17 REGIONAL – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

23412644 : CENTRE DE FORM PSG 18 / MONTFERMEIL FC 17 du 29/05/2022 (Poule B)

U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT

23412650 : TORCY P.V.M. US 17 / ACBB 17 du 05/06/2022 (Poule B)

Pris connaissance de la demande de TORCY P.V.M. US pour décaler la rencontre à 15h au Complexe Sportif du Fremoy 2,

Compte tenu de l'absence d'enjeu sportif (montée ou descente) sur cette rencontre, la Commission donne un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

23412518 : AUBERVILLIERS JEUNES 17 / PARIS 13 ATLETICO 17 du 05/06/2022 (Poule A)

Pris connaissance de la demande d'AUBERVILLIERS JEUNES pour décaler la rencontre à 15h.

Compte tenu de l'absence d'enjeu sportif (montée ou descente) sur cette rencontre, la Commission donne un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

U16 - CHAMPIONNAT

23413044 : BONDY AS 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 05/06/2022 (R2/B)

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli neutre en dehors de la Ville de BONDY, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, **au plus tard pour le vendredi 03 juin 2022 à 12h.**

De plus, vous indique qu'il restera UNE (1) rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2022/2023.

23412783 : RACING CFF 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS du 05/06/2022 (R1)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de RACING CFF pour décaler la rencontre à 15h30, avec accord de JEUNESSE AUBERVILLIERS.

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée et qu'il y a un enjeu sportif sur cette rencontre (accession en CNU 17 pour JEUNESSE AUBERVILLIERS),

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à cette demande.

23412779 : ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / RED STAR FC 1 du 05/06/2022 (R1)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l'accord des 2 clubs pour avancer la rencontre à 12h sur le stade de la Cité des Sports à ISSY LES MOULINEAUX,

Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à l'horaire officiel de la dernière journée,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande.

23412910 : EVRY FC 1 / PARIS CENTRE DE FORMATION 1 du 05/06/2022 (R2/A)

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'EVRY FC pour décaler le match à 15h, en raison du match de U16 R3 à 13h ayant une incidence sur les classements.

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée et qu'il y n'a pas d'enjeu sportif sur cette rencontre,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs,

Emet un avis favorable à cette demande.

23413361 : MONTFERMEIL FC 2 / ST BRICE FC 1 du 05/06/2022 (R3/B)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l'accord des 2 clubs pour avancer la rencontre à 12h,

Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à l'horaire officiel de la dernière journée,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande.

23413042 : MASSY 91 FC 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 05/06/2022 (R2/B)

Demande d'EVRY FC de décaler le match à 12h et refus de ST OUEN L'AUMONE AS.

La Commission maintient le match à l'horaire officiel.

23412912 : VERSAILLES 78 FC 1 / TRAPPES ES 1 du 05/06/2022 (R2/A)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de VERSAILLES 78 FC pour avancer la rencontre à 11h.

Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à l'horaire officiel de la dernière journée,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

23413047 : RACING CF 2 / ENTENTE SSG 1 du 05/06/2022 (R2/B)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de RACING CF pour avancer la rencontre à 12h sur le stade Yves du Manoir B2 à COLOMBES,

Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à l'horaire officiel de la dernière journée,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

23413347 : MONTFERMEIL FC 2 / TREMBLAY FC 2 du 15/05/2022 reporté sans date (R3/B)

La Commission,

Vu les dispositions de l'article 18 du Règlement du Championnat U16,

Vu la décision de la CRPME, lors de sa réunion du 30/05/2022, relative à la neutralisation de la rencontre en objet,

Vu la nécessité d'avoir un classement « à jour » (comptabilisation du même nombre de matchs pour l'ensemble des équipes du groupe), et ce, afin de préserver la régularité et l'équité du Championnat,

Dit qu'il convient de tirer les conséquences sportives de la neutralisation de la rencontre,

Et décide d'attribuer (0 point ; 0 but) aux 2 équipes.

23413226 : SURESNES JS 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 05/06/2022 (R3/A)

Demande de la JS SURESNES pour décaler la rencontre à 15h au stade Maurice Hubert 2 à RUEIL MALMAISON.

Compte tenu de l'absence d'enjeu sportif (montée ou descente) sur cette rencontre, la Commission donne un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

23413356 : COURONNES OFC 1 / CHAMPS SUR MARNE AS 1 du 05/06/2022 (R3/B)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de COURONNES OFC pour décaler la rencontre à 13h15, sur le stade Porte de Bagnolet à Paris 20^{ème},

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée et qu'il y a un enjeu sportif sur cette rencontre (maintien en R3 ou descente en D1 pour COURONNES OFC),

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à cette demande.

23413725 : VIRY CHATILLON ES 1 / ULIS CO 1 du 05/06/2022 (R3/D)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l'ES VIRY CHATILLON pour avancer la rencontre à 12h (horaire dérogatoire annuel).

Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à l'horaire officiel de la dernière journée,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande.

23413722 : AC BOULOGNE BILLANCOURT 3 / IVRY US 1 du 05/06/2022 (R3/D)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l'AC Boulogne Billancourt pour avancer la rencontre à 11h,

Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à l'horaire officiel de la dernière journée,

Par ce motif,

Emet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

23413225 : SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 / POISSY AS 1 du 05/06/2022 (R3/A)

Demande de SOISY ANDILLY MARGENCY FC pour décaler le match à 14h00, sur le stade A. Schweitzer 1 à SOISY SOUS MONTMORENCY.

Compte tenu de l'absence d'enjeu sportif (montée ou descente) sur cette rencontre, la Commission donne un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'accord de l'adversaire.

U15 - CHAMPIONNAT

23373974 RED STAR FC / EVRY FC du 04/06/2022 – poule A

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

Considérant que cette rencontre peut avoir une incidence sur les relégations,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF sur l'horaire des coups d'envoi de la dernière journée,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande et maintient le coup d'envoi à l'horaire officiel (15h30).

U15 - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{ER} rappel :

23374018 ACBB / ISSY LES MOULINEAUX FC du 28/05/2022 – Poule A

U14 - CHAMPIONNAT

23373576 BRETIGNY FCS 1 / MEUDON AS 1 du 04/06/2022 (R1/A)

Demande de BRETIGNY FCS pour avancer le coup d'envoi à 12h00 sur le terrain n°3 du stade Delaune à BRETIGNY SUR ORGE.

Ce match n'ayant pas d'incidence sur les accessions /relégations, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord de MEUDON AS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 03/06/2022 – 12h00.

23373777 MANTOIS 78 FC 1 / PARIS FC 1 du 04/06/2022 (R1/B)

Demande de MANTOIS 78 FC pour fixer le coup d'envoi à 15h00 (horaire dérogatoire annuel).
Ce match n'ayant pas d'incidence sur les accessions /relégations, la Commission donne son accord.

23373779 RED STAR FC 1 / VIRY CHATILLON AS 1 du 04/06/2022 (R1/B)

Accord des 2 clubs pour fixer le coup d'envoi à 14h00 (horaire dérogatoire annuel).
Ce match n'ayant pas d'incidence sur les accessions /relégations, la Commission donne son accord.

23372748 COSMO TAVERNY 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 04/06/2022 (R2/A)

Demande du COSMO TAVERNY pour avancer le coup d'envoi à 13h00.
Ce match n'ayant pas d'incidence sur les accessions /relégations, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord de CERGY PONTOISE FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 03/06/2022 – 12h00.

23372749 RACING CF 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 du 04/06/2022 (R2/A)

Accord des 2 clubs pour avancer le coup d'envoi à 15h00.
Ce match n'ayant pas d'incidence sur les accessions /relégations, la Commission donne son accord.

23372745 CHAMPS SUR MARNE AS 1 / AULNAY CSL 1 du 04/06/2022 (R2/A)

Demande de CHAMPS SUR MARNE AS pour avancer le coup d'envoi à 13h30.
Ce match n'ayant pas d'incidence sur les accessions /relégations, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord d'AULNAY CSL qui doit parvenir au plus tard le vendredi 03/06/2022 – 12h00.

23372881 MONTRouGE FC 92 1 / RIS ORANGIS US 1 du 04/06/2022 (R2/B)

Accord des 2 clubs pour avancer le coup d'envoi à 13h30.
Ce match n'ayant pas d'incidence sur les accessions /relégations, la Commission donne son accord.

23372883 : VINCENNES CO 1 / MELUN FC 1 du 04/06/2022 (R2/B)

Demande du CO VINCENNES de report en raison de l'organisation d'un tournoi à cette date et du refus de MELUN FC d'avancer le match au 21/05/2022.

Considérant que le motif invoqué n'est pas un motif de report,
Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat et que toutes les rencontres doivent se jouer en même temps,
Par ces motifs,
. maintient cette rencontre au 04/06/2022.

23373016 : RUEIL MALMAISON FC 1 / VERNEUIL SUR SEINE US 1 du 04/06/2022 (R3/A)

Accord des 2 clubs pour fixer le coup d'envoi à 14h00 sur le terrain n°1 du stade du Parc de RUEIL MALMAISON.
Ce match n'ayant pas d'incidence sur les accessions /relégations, la Commission donne son accord.

23373505 MASSY 91 FC 1 / CFFP 2 du 28/05/2022 (R3/B)

La Commission,
Après lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel et du rapport du délégué,
Considérant que seulement 7 joueurs du CFFP étaient présents au coup d'envoi du match (15h30),
Considérant qu'après le délai de 15 minutes accordés après l'horaire officiel, l'équipe du CFFP n'a pas été complétée par d'autres joueurs,
Considérant que l'arbitre précise que le reste de l'équipe est arrivé à 16h11
Par ces motifs,
Enregistre le forfait retard du CFFP 2 (0 point – 0 but).

23373427 EPINAY AC 1 / MASSY 91 FC 1 du 04/06/2022 (R3/B)

La Commission,
Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30 (motif : terrain disponible) ;
Considérant qu'il s'agit d'avancer le match par rapport à l'horaire officiel de la dernière journée,
Par ce motif,
Emet un avis favorable à cette demande.

23373288 VAIRES ENT. ET COMP. US 1 / SENART MOISSY 2 du 04/06/2022 (R3/C)

Demande de VAIRES ENT. ET COMPET US pour avancer le coup d'envoi à 12h00 sur le terrain n°3 du stade Roger Sauvage à VAIRES SUR MARNE.

Ce match n'ayant pas d'incidence sur les accessions /relégations, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord de MEUDON AS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 03/06/2022 – 12h00.

U14 - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{ER} rappel :

23373325 PONTAULT COMBAULT UMS 1 / IVY US 1 du 28/05/2022 (R3/C)

23373329 FONTENAY SS BOIS US 1 / VAIRES ENT. ET COMP. US 1 du 28/05/2022 (R3/C)

CDM - CHAMPIONNAT

23395916 : DRANCY FC / ABEILLE DE RUEIL du 29/05/2022 (R2/A)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées de ABEILLE DE RUEIL (2^{ème} forfait).

23395027 : DOURDAN S. / CESSON VERT ST DENIS du 29/05/2022 (R3/C)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées de CESSON VERT ST DENIS (1^{er} forfait).

23394632 : ESPERANCE PARIS 19^{ème} / VAL D'EUROPE FC du 05/06/2022 (R2/B)

Demande de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} d'avancer le match à 9h00, avec accord de VAL D'EUROPE.
Accord de la Commission.

23395160 ARSENAL AC / LUSITANOS ST MAUR du 05/06/2022 (R3/D)

La commission prend note du courriel de la Mairie de FONTENAY SOUS BOIS indiquant l'indisponibilité du stade André LAURENT.

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée, la Commission demande au club d'ARSENAL AC de proposer un terrain de repli pour jouer ce match, à communiquer au plus tard le vendredi 3 juin 2022 à 12h.

23394501 SERVON FC / IVRY DESPORTIVA VIMA du 05/06/2022 (R1)

Demande de SERVON FC pour avancer le coup d'envoi du match à 09h00.

Cette rencontre n'ayant pas d'enjeu sportif, la Commission donne son accord sous réserve de l'accord d'IVRY DESPORTIVA VIMA qui doit parvenir au plus tard le vendredi 03/06/2022 – 12h00.

23395921: ST CYR LUSO / DRANCY FC du 05/06/2022 (R2/A)

Reprise du dossier.

Courriel de ST CYR LUSO informant que cette rencontre se déroulera sur le stade Maurice LELUC à ST CYR.

Accord de la Commission.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

23395334 : BRY FC / ST LEU FC du 29/05/2022 (R1)

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'équipe ST LEU FC n'a pas été en mesure de présenter 8 joueurs en tenue dans les délais réglementaires de coup d'envoi de la rencontre,

Par ces motifs,

. donne match perdu pour erreur administrative à ST LEU FC.

BRY FC : 3 pts – 0 but

ST LEU FC : 0 pt – 0 but.

23395335 : RUNGIS US / FRESNES AAS du 29/05/2022 (R1)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées de RUNGIS US (1^{er} forfait).

23395472 : PORCHEVILLE FC / EZANVILLE ECOUEN US du 29/05/2022 (R2/A)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées d'EZANVILLE ECOUEN US (1^{er} forfait).

23396099 : RUEIL MALMAISON FC / ASNIERES FC du 29/05/2022 (R3/A)

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé dans les 3 dernières journées de RUEIL MALMAISON FC (1^{er} forfait).

23396362 : PARIS 13 ATLETICO / TREMBLAY FC du 29/05/2022 (R3/D)

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que l'équipe de TREMBLAY FC n'a pas été en mesure de présenter 8 joueurs en tenue dans les délais réglementaires de coup d'envoi de la rencontre prévue à 9h00.

Par ces motifs,

. donne match perdu pour erreur administrative à TREMBLAY FC

PARIS 13 ATLETICO : 3 pts – 0 but

TREMBLAY FC : 0 pt – 0 but.